



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 11 MARS 2022

DELIBERATION N° 015 - 03 - 2022 - Direction Générale Adjointe Cadre de VieDirection des Superstructures**RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE L'ECOLE ODILE ELIE****CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA SEMAC***(La Commission Cadre de Vie a émis un avis favorable à l'unanimité)***Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

31 MAR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 4 mars 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 27

Représentés 07

Excusés

Absents 5

Total des votes 34

Le Maire,

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 11 Mars à 17 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL — Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Patrice BOULEVART – Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL - – Fabienne BORNEO - Patrick DALLEAU – Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Valentine SERRANO à Sylvie PAYET - Monique MARIMOUTOU TACOUN à Jean Louis VITAL – Sarah SALAH – ALY à Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Eric CARITCHY à Patrice ELLAMA - Marie Sabine SAUTRON à Patrice SELLY – Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE - Valérie DIJOUX à Patrick DALLEAU

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN - Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que la SEMAC a engagé la déconstruction et reconstruction de l'opération de Cannelle, situé au 37-39 rue Georges Pompidou à Saint-Benoît, qui consiste :

- d'une part, en la déconstruction d'un programme de 23 logements jamais mis en exploitation et aujourd'hui fortement dégradé (suite à la liquidation judiciaire de la société de promotion en 1997) ainsi que de surfaces commerciales vacantes depuis plus d'une dizaine d'années.

- d'autre part, la construction d'une résidence pour plus d'autonomie (R.P.P.A.) de 56 logements et des locaux d'activités visant à répondre aux besoins des résidents et des administrés bénédictins.

Pour permettre la réalisation de ces travaux dans des conditions de sécurité optimales, par mesures conservatoires considérant l'ancienneté des bâtiments de l'Ecole Elémentaire Odile Elie en mitoyenneté immédiate, la Commune de Saint-Benoît s'est engagée dans un programme de confortement des constructions existantes préalablement au démarrage des travaux de déconstruction de l'immeuble CANNELLE.

Pour la réalisation de l'opération Cannelle, la SEMAC bénéficie du « fonds friche – recyclage foncier » auprès du ministère de la transition écologique. Un avenant N°1 à cette convention permet d'intégrer la participation de la SEMAC à hauteur de 215 000 €, pour les travaux que la ville devra engager pour la consolidation des éléments de structure de l'école Odile Elie en amont des travaux de déconstruction de l'immeuble Cannelle.

Les conditions de versement de cette participation de la SEMAC au bénéfice de la ville de Saint Benoît pour les travaux de confortement de l'école Odile Elie sont arrêtées dans la convention jointe en annexe du présent rapport,

Le Président propose par conséquent à l'Assemblée :

- de l'autoriser, ou d'autoriser l'adjoint délégué, à signer le projet de convention joint en annexe ;
- de l'autoriser, ou d'autoriser l'adjoint délégué, à signer tous les documents y afférents.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,


Patrice SELEY

